16/02/2022

Avenant N°2 aux Conditions Générales de Vente 2022 CANAL+ BRAND SOLUTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 5 b. des Conditions Commerciales et Tarifaires prévues pour la Publicité TV au titre de l'année 2022, CANAL+ BRAND SOLUTIONS a décidé de réviser l'indice de saisonnalité pour la période comprise entre le 07 mars et le 10 avril 2022.

Une modulation de **+ 2,6 %** sera appliquée sur l'indice de saisonnalité, en conséquence le nouvel indice sur cette période sera égal à **120**.